



**COHÉSION &
SÉRÉNITÉ**
Accompagner chaque pas
vers l'équilibre

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Particuliers — Cohésion & Sérénité

Catherine Crampon · SASU au capital de 500 €

SIRET 105 289 011 00014

11 Allée Christophe Plantin, 97430 Le Tampon, La Réunion

contact@cohesionserenite.fr · (+262) 0692 46 53 71

cohesionserenite.fr

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les prestations de coaching psycho-émotionnel et de médiation par l'animal proposées par Cohésion & Sérénité, exercées en cabinet au Tampon (La Réunion), à destination de toute personne physique (ci-après « le Client »).

Article 2 — Prestations

Cohésion & Sérénité propose les prestations suivantes :

- **Première séance (1h à 1h15)** : établissement du cadre, anamnèse, élaboration du plan d'accompagnement et début de la pratique.
- **Séances de suivi (45 min à 1h)** : accompagnement individuel selon le plan établi.

Les techniques utilisées peuvent inclure, selon les besoins du client : la Programmation Neuro-Linguistique (PNL), la médiation par l'animal, les exercices de respiration et les pratiques de pleine conscience.

Article 3 — Tarifs

- Première séance : **60 €** (tarif réduit : 50 €) *
- Séances de suivi : **50 €** (tarif réduit : 40 €) *

Les tarifs sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Cohésion & Sérénité bénéficie de la franchise de TVA conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts.

**Tarif réduit : étudiants et demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif en cours de validité*

Article 4 — Modalités de paiement

Le règlement s'effectue à l'issue de chaque séance, en espèces ou par chèque. Aucun paiement à l'avance n'est requis.

Article 5 — Réservation et prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous s'effectue en ligne via le calendrier de réservation disponible sur le site cohesionserenite.fr, par email à contact@cohesionserenite.fr ou par téléphone au (+262) 0692 46 53 71.

Article 6 — Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Toutefois, si le Client souhaite que la prestation commence avant l'expiration de ce délai, il renonce expressément à son droit de rétractation pour la partie du service déjà exécutée, en confirmant sa réservation.

Article 7 — Politique d'annulation

Toute séance annulée plus de 48 heures avant l'heure prévue peut être reportée sans frais. Toute séance annulée moins de 48 heures avant l'heure prévue sera due en totalité. En cas d'empêchement exceptionnel dûment justifié, une solution adaptée sera recherchée ensemble.

Article 8 — Mineurs

La prise en charge de clients mineurs est possible sous réserve de la présentation d'une autorisation parentale écrite signée par le représentant légal, préalablement à la première séance.

Article 9 — Confidentialité

Toutes les informations partagées lors des séances sont strictement confidentielles. Catherine Crampon est tenue au secret professionnel. Aucune information personnelle ne sera transmise à un tiers sans l'accord explicite du Client.

Article 10 — Responsabilité

Les prestations de Cohésion & Sérénité sont des accompagnements de bien-être et de développement personnel. Elles ne constituent pas des actes médicaux ou thérapeutiques et ne sauraient se substituer à un suivi médical ou psychiatrique. En cas de besoin, le Client est invité à consulter un professionnel de santé compétent.

Article 11 — Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Elles ne sont jamais transmises à des tiers ni utilisées à des fins commerciales. Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données sur simple demande à contact@cohesionserenite.fr.

Article 12 — Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, les tribunaux compétents du ressort de Saint-Pierre de La Réunion seront saisis.